## Élections générales municipales du 2 novembre 2025

## VOTRE DOMICILE N'EST PAS SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ OU DANS LA MRC?

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple:

- Propriétaire d'un immeuble à logements;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et être de citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. Vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

## **COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE\***

- Si vous êtes la ou le **propriétaire unique** d'un immeuble ou l'**occupant unique** d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMR-9.2 ci-joint;
- Si vous êtes **copropriétaire** d'un immeuble ou **cooccupant** d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste, et remplissez le <u>formulaire SMR-9.1</u>, ci-joint.

Vous devez transmettre le formulaire à l'adresse indiquée plus bas.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Prénom		Nom	
Adresse postale			
Numéro d'immeuble et nom de voie	 App.	 Municipalité	Code postal
Numero d'immediale et nom de voie	Αρρ.	wumopante	Code postal

Numéro de téléphone

Poste